LA PREFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE :

AVIS d'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique, valant également enquête publique pour le protection de l'environnement, sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de VALREAS et sur l'interdiction d'accès direct des riverains sur cette déviation, enquêtes nécessaires à la réalisation du projet suivant : **RD-976 : Déviation Sud – Ouest de VALREAS, par le Département de Vaucluse.**

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de VALREAS**,** à des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique, valant enquête publique pour la protection de l'environnement, sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de VALREAS et sur l'interdiction d'accès direct des riverains sur cette déviation, en vue de la réalisation du projet suivant : **RD-976 : Déviation Sud – Ouest de VALREAS, par le Département de Vaucluse.**

Ces enquêtes se dérouleront en la forme prévue par les articles R 11.14.1 et suivants du code de l'expropriation.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés à la **Mairie de VALREAS** (8, place Aristide Briand – 84 600 VALREAS), **du 03 DECEMBRE 2007 au 11 JANVIER 2008,** afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture des mairies au public.

Toute personne pourra consulter le dossier aux jours et heures indiqués ci-dessous et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Monsieur Jean-Claude REBOUL, chef de subdivision de la DDE en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de NÎMES.
Toutes observations écrites seulement pourront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de VALREAS (8, place Aristide Briand – 84 600 VALREAS).

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public en Mairie de VALREAS (salle des commissions – bât A – Rdc) aux dates ci-après :

- ✔ **Lundi 03 décembre 2007 : de 9h00 à 12h00,**
- ✔ **Mardi 11 décembre 2007 : de 9h00 à 12h00,**
- ✔ **Mardi 18 décembre 2007 : de 9h00 à 12h00,**
- ✔ **Jeudi 27 décembre 2007 : de 9h00 à 12h00,**
- ✔ **Jeudi 03 janvier 2008 : de 9h00 à 12h00,**
- ✔ **Vendredi 11 janvier 2008 : de 9h00 à 12h00.**

Conformément à l'article R 11.14.14 du code de l'expropriation, le commissaire enquêteur devra faire parvenir dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes son rapport et ses conclusions au préfet de VAUCLUSE.